



**Bureau communautaire  
Du Mardi 26 Septembre 2023**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de votants : 10**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Absents :** Mme Myriam GAIRAUD,

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Marché n°2022-16 – Avenants – Construction des futurs locaux de la régie intercommunale de l'eau**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu la délibération n° 2022.09.27.06 du 21 septembre 2022 relative à l'attribution du marché public constitué de 5 lots distincts ainsi composés :

- Macro-lot n°1 Mise hors d'eau – Entreprise PEYRE (mandataire),
- Macro-lot n°2 Mise hors d'air – Entreprise NORMAND (mandataire),
- Macro-lot n°3 Corps d'état secondaires – Entreprise TEIXEIRA JORGE (mandataire),
- Macro-lot n°4 Lots techniques – Entreprise HENRY (mandataire),
- Lot n°5 Photovoltaïque – Entreprise K-HELIOS (titulaire).

**Le montant initial du marché était de 1 999 558,60 € H.T.**

Vu la délibération n°2023.08.29.12 relative aux avenants suivants :

- Avenant n°1 pour le macro-lot n°1 – PEYRE en moins-value de – 13 697,38 € H.T. a été signé le 6 février 2023,

- Avenant n°2 pour le macro-lot n°1 – PEYRE apportant une plus-value de 1 084,15 € H.T,
- Avenant n°1 pour le macro-lot n°2 – NORMAND apportant une plus-value de 1 933,00 € H.T,
- Avenant n°1 pour le macro-lot n°3 – TEIXEIRA apportant une plus-value de 9 868,18 € H.T,
- Avenant n°1 pour le macro-lot n°4 – HENRY apportant une plus-value de 2 073,00 € H.T.

**Ainsi, le montant total du marché a été porté à 2 000 819,55 € H.T.**

Des modifications techniques nécessaires engendrent une plus-value pour un montant de 20 987.04 € H.T., qui se décompose ainsi :

- Macro-lot n°1 Mise hors d'eau : 3 212,00 € H.T. soit une augmentation de 0,267% / montant du marché après avenant n°2.

Description des modifications :

Moins-value pour non destruction côté mazet,

Modification de raccordement électrique du réseau d'alimentation portail, portillon et totem.

- Macro-lot n°2 Mise hors d'air : 7 720,00 € H.T. soit une augmentation de 2,97% / montant du marché après avenant n°1

Description des modifications :

Aménagement d'une banque d'accueil,

Ajout d'un ensemble de bureaux et de tablettes zone Coworking et accueil.

- Macro-lot n°3 Corps d'état secondaires : 10 055,04 € H.T. soit une augmentation de 4,12% / montant du marché après avenant n°1

Description des modifications :

Changement des menuiseries et peintures du mazet,

Ajout de tablettes mange-debout pour l'espace restauration,

Fourniture et pose d'une cloison acoustique entre le labo et le hangar.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 5 septembre 2023,

Le nouveau montant du marché 2022-16 s'élève à :

**Montant H.T. : 2 021 806,59 €,**

**Montant T.T.C. : 2 426 167,91 €,**

**Soit une augmentation du coût initial des travaux de 1,11 %.**

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les avenants du marché n°2022-16 et selon les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.